

Le compte de l'agriculture 2020

Le résultat de la branche agricole retrouve une valeur médiane en 2020

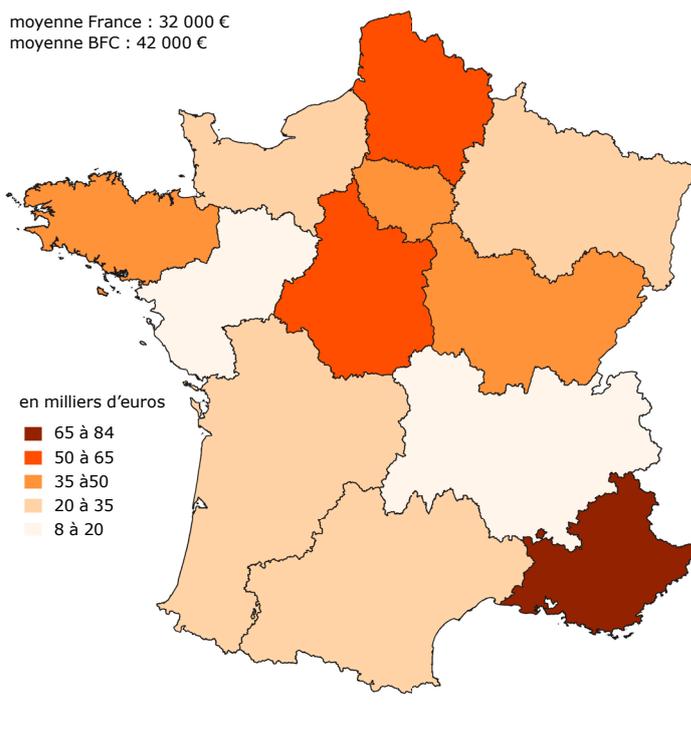
En 2020, la valeur ajoutée brute de la production agricole de Bourgogne-Franche-Comté augmente nettement (+ 10,2 %), après le mauvais résultat de 2019. Cette évolution annuelle est atypique en France, car seules la Bourgogne-Franche-Comté et la Corse connaissent une forte hausse. Pour les autres régions, la baisse en valeur est plus ou moins marquée. Les évolutions contrastées entre régions s'expliquent en grande partie par la variation de la valeur des productions végétales (dont la production de vins). Ainsi, la production de la branche agricole hors subvention de la région s'établit à 5,28 Milliards (+ 3,1 %) alors que les charges de productions (ou consommations intermédiaires) diminuent (- 1,7 %).

Finalement, le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) professionnelles de Bourgogne-Franche-Comté atteint 1,19 Milliard d'€ (soit une progression de 0,2 M d'€ au regard de 2019).

Le résultat de l'année 2020 pour la Bourgogne-Franche-Comté apparaît comme le deuxième meilleur résultat de ces cinq dernières années, à l'instar de la Bretagne, de la Corse et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

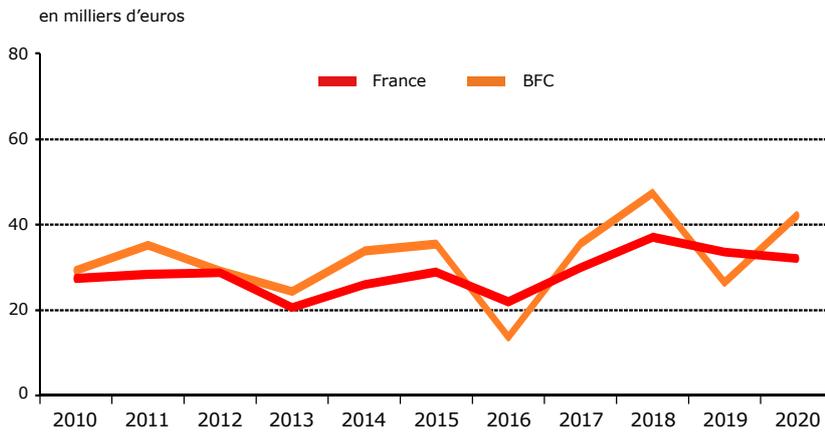
Le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) de Bourgogne-Franche-Comté atteindrait 42 200 € par Unité de Travail Annuelle Non Salarié (UTANS), soit une hausse de 22 % au regard de 2019 (+ 33 % en comparaison de la moyenne quinquennale 2015-2019). Cette statistique place la Région Bourgogne-Franche-Comté au 4^{ème} rang du palmarès des résultats des 13 régions métropolitaines. La Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve en tête avec ses productions maraîchères, horticoles, fruitières et viticoles, viennent ensuite les grandes régions céréalières Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire.

Figure 1 - Résultat net des exploitations agricoles par actif non salarié



Source : Agreste - Compte provisoire de l'Agriculture 2020

Figure 2 - Évolution du RNEA par actif non salarié hors inflation



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Ainsi, cette année, la Bourgogne-Franche-Comté présente un RNEA par UTANS nettement supérieur à celui de la France métropolitaine (32 000 €).

Si vue d'ensemble, l'évolution du résultat moyen des exploitations agricoles est positive en région, celle-ci doit être modulée en fonction des productions des exploitations. En effet, le poids de la viticulture dans le résultat de la Bourgogne-Franche-Comté masque des changements plus contrastés concernant les autres orientations économiques.

La viticulture donne toujours le « La »

Cette année, par rapport à 2019, la valeur de la production agricole de

Bourgogne-Franche-Comté (hors subventions) progresse de 3,1 %. Les progressions équivalentes des volumes et de prix permettent cette hausse. Toutefois, s'il est mesuré une certaine stabilité en valeur pour les productions animales (+ 2 %), la valeur de la production des vins d'appellation grimpent de 18,8 % alors que les céréales et oléoprotéagineux s'affaissent de 14,3 %. L'évolution antinomique de ces deux groupes de productions végétales, s'explique principalement par les récoltes : une mauvaise moisson et une bonne vendange.

Sur la même période, la valeur des consommations intermédiaires se réduit légèrement (- 1,7 %). En volume, ce sont les postes aliments pour animaux (- 7,1 %) et engrais et amendement (- 7,6 %) qui guident la

baisse, alors que le prix des autres charges d'exploitation progresse en lien avec la hausse des aliments pour animaux (+ 7,7 %) et malgré la forte baisse des produits pétroliers (- 19,4 %).

Des prix stables ou en baisse, mais une production de vins en forte hausse

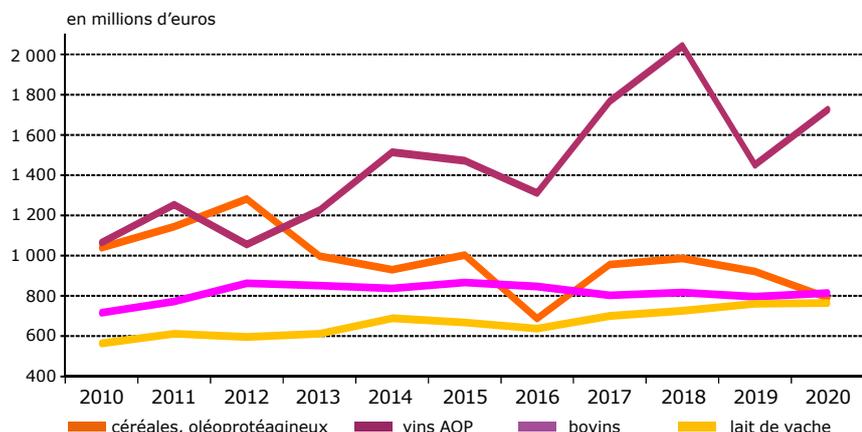
La campagne viticole 2019-2020 est marquée par une grande précocité, sans phénomène climatique délétère ni problème de gestion sanitaire particulier. La production de vins sur la région progresse de 27 % par rapport à la mauvaise vendange 2019. Excepté la Nièvre, qui n'avait pas enregistré de contre-performance, cette hausse est avérée dans l'ensemble des départements viticoles de la région. Les départements du Jura et de Saône-et-Loire affichent, en pourcentage, les plus fortes augmentations.

A volume constant, seuls la Côte d'Or et le Jura connaissent une hausse des prix, respectivement + 1,4 % et + 1,9 % au regard de 2019. La baisse des prix dans l'Yonne (- 9,6 %) et en Saône-et-Loire (- 4,9 %) est aisément compensée par la hausse de volume. Au total, la valeur de la production viticole de Bourgogne-Franche-Comté atteint 1,72 Milliard d'euros, le 3^{ème} meilleur résultat derrière 2018 et 2017.

La moisson amputée pèse sur le résultat

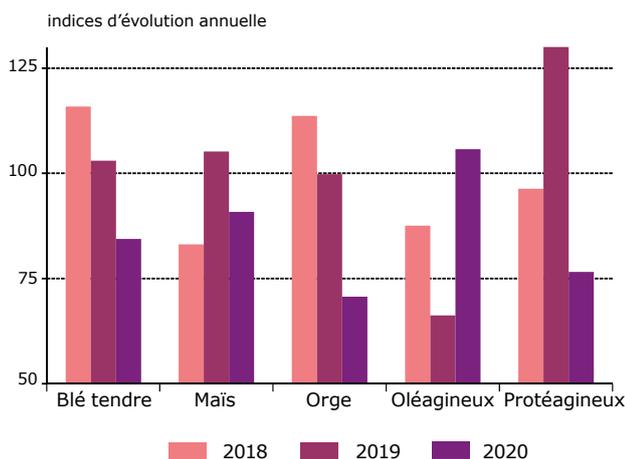
La campagne 2019-2020 pour les céréales et oléoprotéagineux est compliquée. Dès l'implantation des cultures à l'automne, les pluies régulières bloquent l'accès aux parcelles se traduisant par un fort report sur des emblavements de printemps. L'absence d'hiver favorise la prolifération des

Figure 3 - Évolution de la valeur des 4 principales productions en BFC



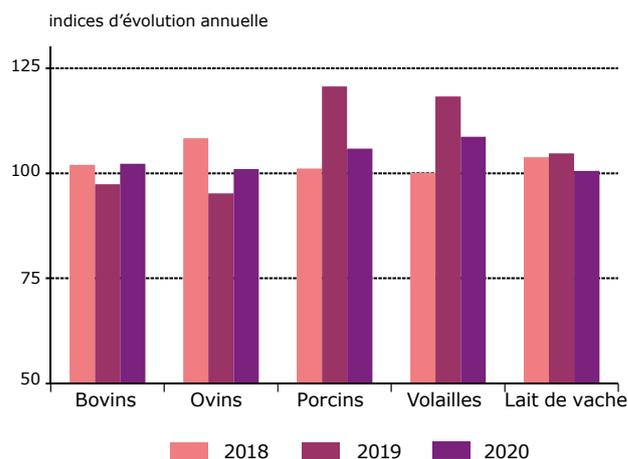
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 4 - Évolution de la valeur des principales productions végétales en BFC



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 5 - Évolution de la valeur des principales productions animales en BFC



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

ravageurs, la sécheresse du printemps (jusqu'à 45 jours sans pluie), ainsi qu'estivale et les épisodes de canicule occasionnent un ample recul des rendements. A titre d'exemple le rendement du blé tendre (première culture en surface de la région) s'établit à 59 q/ha contre 68 q/ha en moyenne quinquennale, pour l'orge d'hiver 46 q/h contre 64 q/ha. Aucune culture n'est épargnée, les plus importantes réductions de rendements affectent le soja et l'orge de printemps (respectivement - 30 % et - 29 % au regard de la moyenne).

La mauvaise récolte en céréales dans l'Union Européenne et en Ukraine influe positivement sur les cours d'autant que la demande chinoise est soutenue (même si elle est alimentée par d'autres pays exportateurs). Le prix du blé rendu Rouen progresse de 10 % sur un an. Concernant les oléagineux, la pandémie de covid dans un premier temps, a entraîné un effondrement des cours en parallèle de celui du pétrole. Dans un second temps, en septembre, en liaison avec la faible production de colza en Europe et la forte demande en Chine de soja, les cours flambent. Le prix du Colza rendu Moselle gagne 3,1 % en un an. Ainsi, la valeur de la production des céréales et oléo-protéagineux (hors

subventions) se dégrade à nouveau en 2020 (- 14,3 %).

Un léger mieux pour les productions animales

Si la valeur des productions animales (hors lait et produits laitiers) est globalement stable sur les 4 derniers exercices, une légère hausse est constatée en 2020 (+ 3,2 %), malgré quelques différences d'évolution entre les productions. A l'instar de l'année passée, les productions porcines et avicoles (volailles de chair) mènent la danse, mais cette année, la production bovine indique une légère amélioration.

Le poste Gros bovins enregistre, en valeur, une hausse tenue de 2,2 % entre 2019 et 2020. Celle-ci résulte de légères hausses dans les effectifs de vaches bien que le cheptel total poursuive sa décroissance, ainsi qu'une petite progression des produits finis. Les prix, quant à eux, demeurent stables (+ 0,6 % cette année).

La valeur de la production d'ovins viande est maintenue (+ 1,1 %), mais masque une diminution du volume de 6,8 % compensée par la progression du prix de 8,4 %. Après la forte hausse de prix dans la filière porcine en 2019 en lien avec la demande chinoise, la conjoncture

pour cette production demeure peu différente en 2020. Le volume poursuit son accroissement (+ 6,6 %) alors que le prix se tasse (- 0,7 %).

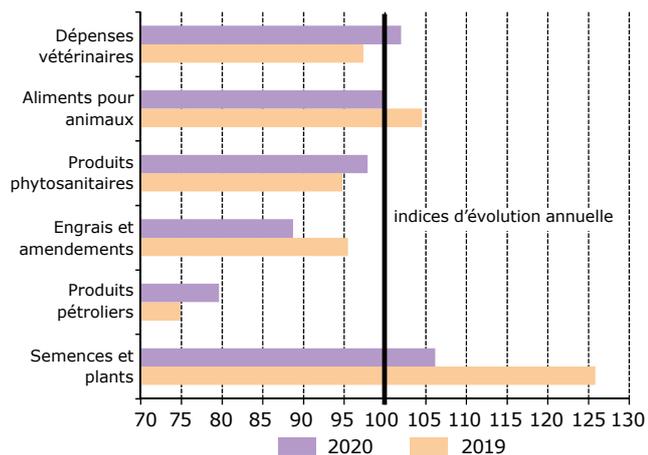
La production de volailles de chair poursuit son développement en Bourgogne-Franche-Comté, la valeur progresse de 8,7 %, en raison de la hausse de la production (+ 9,2 %), particulièrement dans les départements de Côte-d'Or et de l'Yonne. Cette évolution est atypique au regard des autres régions françaises, notamment pour celles riches de la filière des palmipèdes à foie gras fortement impactée pendant la crise sanitaire.

Le lait AOP « massif du Jura » en progression régulière

La valeur de la production lait de vache est égale cette année (+ 0,6 %). Toutefois, les différences sont plus accentuées entre lait conventionnel et lait AOP.

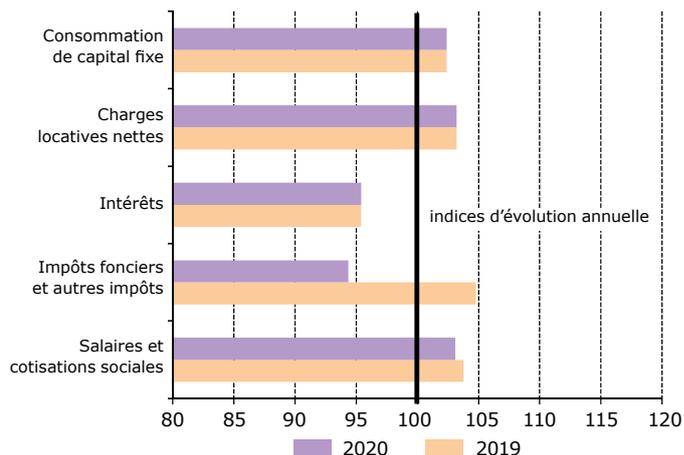
Les livraisons de lait en Bourgogne-Franche-Comté progressent de 3,9 % entre 2019 et 2020. Si, les livraisons de lait conventionnel augmentent de 1,1 %, celles du lait AOP gagnent + 6,5 %. Seul le département de Saône-et-Loire enregistre une diminution du volume. Concernant, l'évolution

Figure 6 - Évolution de la valeur des principales charges de production en BFC



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 7 - Évolution de la valeur des principales charges d'exploitation en BFC



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

du prix, l'année 2020 est aussi plus favorable au lait « AOP massif du Jura » qui affiche 584 € / 1000 l et progresse de 3 % contre 375 € les 1000 litres pour le lait conventionnel (-0.5 %).

Des charges globalement en baisse

En 2020, la valeur des consommations intermédiaires diminue légèrement de 1,7 %, en lien avec la baisse des utilisations (-3,4 %) et la légère hausse des prix (+1,7 %), en particulier celui du

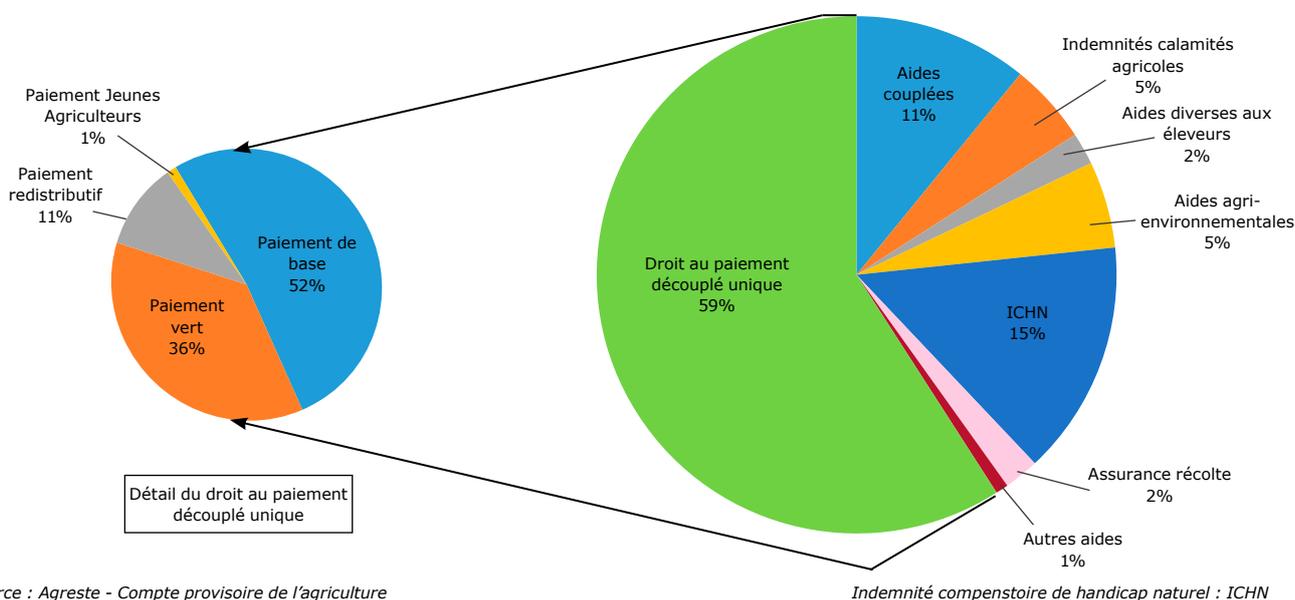
poste aliments pour animaux qui augmente manifestement (+7,7 %). Pour autant, la facture en valeur de ce poste reste stable en raison d'une moindre consommation en volume (-7,1 %).

Pour la deuxième année consécutive, le prix des produits pétroliers baisse très fortement cette année (-19,4 %) ce qui se répercute sur ceux des engrais et amendements (-4 %) et des produits de protection des cultures (-2,3 %). Ces trois postes enregistrent aussi une baisse en valeur, respectivement -20,4 %, -11,3 % et -2,1 %. Finalement, c'est

le poste engrais et amendements qui enregistre la plus forte baisse en volume (-7,6 %) en lien avec une météo particulièrement capricieuse.

Les charges d'exploitations connaissent une évolution comparable (-0,7 %). Toutefois, les différentes charges les constituant affichent des progressions variées. Les coûts des salaires, des cotisations sociales, des charges locatives nettes et des autres impôts sur la production sont en hausse, alors que ceux des impôts fonciers, des intérêts et de la consommation

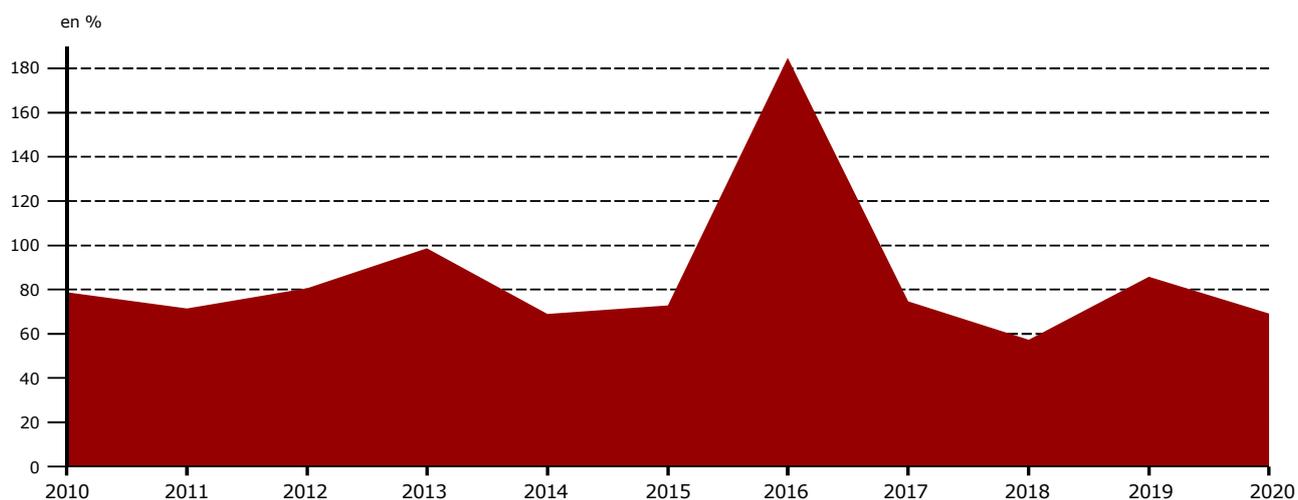
Figure 8 - Part des différentes subventions en BFC



Source : Agreste - Compte provisoire de l'agriculture

Indemnité compensatoire de handicap naturel : ICHN

Figure 9 - Evolution de la part des subventions dans le revenu agricole



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

de capital fixe sont en recul.

Peu de changement pour les subventions, en attente de la nouvelle PAC

En 2020, les subventions, aides découplées et aides couplées aux produits, versées aux exploitations de Bourgogne-Franche-Comté s'élèvent à 822,7 millions d'euros, soit une diminution de 3,3 % au regard de 2019.

Les aides couplées (89,2 millions d'euros) sont stables entre les deux années. Elles sont principalement dédiées aux animaux dont les gros bovins (82 % du montant), mais aussi les ovins (4,3 %), les vaches laitières (4,4 %). Ce sont donc la Saône-et-Loire, la Nièvre et la Côte-d'Or les principales bénéficiaires. Les autres aides couplées accompagnent le développement des oléoprotéagineux.

Cette année, les aides découplées s'élèvent à 733,3 millions (soit une baisse de 3,5 %). Le droit à paiement unique (comportant pour 52 % le paiement de base, pour 36 % le paiement vert, pour 10 % le paiement redistributif et pour 2 % le paiement jeunes agriculteurs) est en réduction de 1,8 % et atteint

485,8 millions d'euros. Ce sont les dotations aux jeunes agriculteurs qui reculent le plus fortement en valeur relative (- 27,3 %), traduisant les difficultés à l'installation de la nouvelle génération et les complications liées à la crise sanitaire. L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) représente 120,7 millions d'euros en 2020, soit 11 % de l'enveloppe nationale, elle demeure stable au regard de 2019. Les aides agro-environnementales s'établissent à hauteur de 44,5 millions d'euros cette année. Les indemnités pour calamités agricoles atteignent 41,5 millions d'euros en 2020 en raison de la sécheresse de printemps qui a occasionné de fortes pertes sur les fourrages. Cependant, ce montant est susceptible d'être révisé à ce stade de l'instruction des aides. Finalement, la baisse des aides découplées s'explique pour les 4/5 par la disparition en 2019 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Le mouvement de convergence interne programmé entre 2015 et 2019 est terminé. On observe plus de transfert des régions à dominante céréalière de la moitié nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées,

vers les régions méridionales.

Une amélioration dans la dépendance aux aides

La part des subventions dans le Résultat Net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 69 % en 2020, ce qui revient à dire que la production agricole déduite des différentes charges n'apporte que 31 % au résultat. Pourtant, cette année constitue l'une des meilleures années sur dix ans en terme de moindre dépendance aux aides, à égalité avec 2014 et derrière 2018.

Toutefois cette analyse globale de la ferme Bourgogne-Franche-Comté est à relativiser en fonction des orientations technico-économiques des exploitations. En effet, la viticulture représente à elle seule un tiers de la valeur de la production hors subventions, et c'est généralement la fluctuation de cette production qui influe sur le ratio aides / résultats de la région. Or cette production perçoit peu d'aides par rapport aux exploitations bovins viande ou grandes cultures.

Figure 10 - Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation en 2020

	unité : millions d'euros courants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
21 - Côte-d'Or	Productions végétales	947,5	1006,2	1027,6	842,8	1239,0	1322,6	1066,3	1097,2		
	dont blé tendre	120,7	85,0	111,6	66,4	91,7	114,2	110,5	100,2		
	maïs	8,3	9,1	5,7	4,2	7,7	7,0	7,2	7,9		
	orge	63,1	56,2	71,1	47,5	56,8	69,7	65,1	50,2		
	oléagineux	77,5	89,0	87,5	77,6	93,9	78,1	57,4	45,0		
	protéagineux	2,6	2,5	3,2	2,0	3,8	3,3	3,9	4,0		
	vins AOC	565,6	663,9	653,3	549,1	908,7	970,0	711,5	779,2		
	Productions animales	173,7	174,5	177,6	167,1	167,3	169,5	181,8	189,3	Paiement unique	89,9
	dont gros bovins, veaux	103,9	101,2	106,3	103,5	99,7	99,4	99,6	101,3	ICHN	11,2
	ovins, caprins	7,5	8,3	8,8	8,5	8,2	8,9	8,7	8,9	Aides agro-env.	10,8
	porcins	8,2	7,4	6,9	6,7	7,4	7,3	8,6	9,6	Calamités	9,5
	volailles et œufs	14,9	15,7	16,3	15,5	15,5	16,3	24,8	30,0		
	lait de vache	34,6	37,6	34,1	28,0	31,9	33,1	35,1	34,5		
Subventions sur les produits	13,3	13,2	14,8	14,3	13,9	13,9	14,2	14,5			
produits végétaux	0,7	0,9	1,9	1,3	1,3	1,3	1,8	2,3			
produits animaux	12,6	12,3	12,9	12,9	12,7	12,7	12,3	12,2			
25 - Doubs	Productions végétales	98,3	97,0	96,6	87,7	79,8	76,7	93,2	91,5		
	dont blé tendre	7,6	6,9	8,3	3,8	6,4	6,1	6,8	6,7		
	maïs	6,0	6,1	2,7	3,6	4,7	2,4	3,6	3,8		
	orge	4,8	5,4	5,8	3,1	4,7	4,5	4,7	4,3		
	oléagineux	3,4	4,0	3,6	3,2	4,5	3,2	3,1	3,4		
	protéagineux	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1		
	vins AOC										
	Productions animales	338,9	371,7	377,5	370,8	397,1	406,1	425,5	427,7	Paiement unique	47,8
	dont gros bovins, veaux	79,4	80,2	79,7	75,4	75,3	72,9	73,4	73,6	ICHN	31,3
	ovins, caprins	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	Aides agro-env.	1,8
	porcins	10,6	10,0	9,6	8,8	9,4	8,7	10,8	10,5	Calamités	0,0
	volailles et œufs	4,0	4,0	4,3	4,2	5,3	5,1	5,7	6,4		
	lait de vache	240,5	273,2	279,3	278,1	303,0	315,2	331,8	333,4		
Subventions sur les produits	1,6	0,9	1,8	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6			
produits végétaux	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			
produits animaux	1,6	0,9	1,7	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5			
39 - Jura	Productions végétales	146,7	156,5	158,8	163,1	137,1	195,7	160,6	188,0		
	dont blé tendre	17,2	14,2	17,4	9,1	16,5	18,1	19,1	16,3		
	maïs	11,8	13,2	8,4	8,1	11,1	9,0	13,9	11,2		
	orge	5,7	6,3	6,7	4,1	6,9	6,6	7,5	6,1		
	oléagineux	11,6	14,2	11,2	11,5	15,2	10,5	11,4	12,0		
	protéagineux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2		
	vins AOC	40,5	51,9	56,2	71,0	37,3	103,3	48,6	83,6		
	Productions animales	199,8	214,8	222,1	219,4	230,3	231,0	248,5	246,1	Paiement unique	38,4
	dont gros bovins, veaux	55,5	53,4	56,5	53,7	53,2	50,1	50,6	49,3	ICHN	15,0
	ovins, caprins	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	Aides agro-env.	2,2
	porcins	5,7	5,3	5,3	4,9	5,2	4,8	6,0	5,9	Calamités	0,0
	volailles et œufs	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5		
	lait de vache	131,9	149,5	153,5	154,3	165,4	169,4	185,3	184,5		
Subventions sur les produits	1,8	1,5	2,8	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4			
produits végétaux	0,0	0,0	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3			
produits animaux	1,8	1,5	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1			
58 - Nièvre	Productions végétales	293,5	290,5	284,2	218,4	256,2	275,1	270,8	235,3		
	dont blé tendre	55,7	40,2	45,6	27,6	42,2	47,7	50,9	37,4		
	maïs	10,3	11,9	8,7	6,3	8,8	8,0	8,9	11,0		
	orge	28,9	28,9	30,4	16,7	26,8	29,3	29,2	19,3		
	oléagineux	27,1	34,1	34,0	31,7	30,0	28,0	11,7	15,4		
	protéagineux	0,9	0,8	1,5	0,5	1,6	1,4	2,3	1,7		
	vins AOC	67,0	78,4	73,1	48,9	70,7	85,2	77,4	64,6		
	Productions animales	209,5	204,9	209,7	205,5	191,7	195,8	191,4	201,1	Paiement unique	71,4
	dont gros bovins, veaux	170,4	165,3	171,8	169,8	156,0	158,8	154,0	161,5	ICHN	15,4
	ovins, caprins	10,7	11,5	12,0	11,6	11,2	12,2	11,4	11,6	Aides agro-env.	6,9
	porcins	6,0	5,9	5,5	5,3	5,8	5,6	6,7	7,4	Calamités	14,7
	volailles et œufs	5,5	4,8	4,7	4,4	4,4	4,7	4,4	4,9		
	lait de vache	8,0	9,0	7,6	6,6	7,0	7,2	6,8	7,5		
Subventions sur les produits	24,1	23,9	23,3	22,6	22,2	22,2	21,3	21,3			
produits végétaux	0,2	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4	0,8	0,9			
produits animaux	23,9	23,6	22,9	22,3	21,8	21,8	20,5	20,5			

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 11- Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation en 2020

	unité : millions d'euros courants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
70 - Haute-Saône	Productions végétales	163,4	159,5	158,7	126,4	146,4	136,0	156,1	156,8			
	dont blé tendre	37,5	30,8	39,9	20,9	34,5	35,3	39,0	40,7			
	maïs	16,5	15,5	7,4	7,9	12,0	6,6	8,9	8,7			
	orge	11,7	12,0	15,2	9,4	13,6	13,2	14,9	13,3			
	oléagineux	24,3	26,9	27,7	24,0	32,8	26,7	26,0	26,4			
	protéagineux	0,4	0,2	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3			
	vins AOC											
	Productions animales	194,6	200,0	191,9	175,9	187,6	190,6	193,0	198,8		Paiement unique	48,4
	dont gros bovins, veaux	76,0	69,1	73,4	69,3	67,9	68,7	66,9	68,1		ICHN	11,4
	ovins, caprins	3,9	4,0	4,0	4,0	3,9	4,0	3,5	3,3		Aides agro-env.	4,7
	porcins	7,4	6,8	7,2	6,6	7,0	6,5	8,1	7,9		Calamités	0,0
	volailles et œufs	3,8	3,8	3,8	3,5	4,0	4,0	3,9	3,7			
	lait de vache	100,5	113,4	100,4	89,5	102,0	104,4	107,4	112,6			
Subventions sur les produits	4,3	4,1	6,8	6,5	6,8	6,4	6,4	6,5				
produits végétaux	0,1	0,1	0,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4				
produits animaux	4,2	3,9	6,2	6,2	6,3	6,0	6,0	6,1				
71 - Saône-et-Loire	unité : millions d'euros courants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
	Productions végétales	609,7	680,3	657,8	677,5	645,3	707,3	593,7	675,3			
	dont blé tendre	40,0	32,4	44,7	29,3	42,9	45,5	48,4	42,3			
	maïs	29,8	34,3	19,4	18,1	28,6	26,5	23,7	17,0			
	orge	9,6	10,8	15,0	11,1	14,0	14,0	14,8	10,7			
	oléagineux	20,9	25,4	24,8	26,3	31,1	24,3	23,2	20,7			
	protéagineux	0,2	0,2	0,3	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3			
	vins AOC	327,6	404,1	373,3	416,5	404,1	466,0	307,1	411,5			
	Productions animales	449,8	453,5	460,4	447,4	434,4	433,8	445,0	452,2		Paiement unique	101,5
	dont gros bovins, veaux	315,4	317,7	328,1	323,6	304,3	299,3	301,1	308,9		ICHN	31,8
	ovins, caprins	7,6	8,4	8,1	7,9	7,6	8,2	8,1	8,4		Aides agro-env.	6,4
	porcins	6,6	6,2	5,8	5,5	6,1	5,8	6,9	7,7		Calamités	16,3
	volailles et œufs	41,4	39,3	42,1	40,7	42,7	44,0	48,8	49,1			
lait de vache	47,1	52,4	45,5	40,4	45,0	47,6	48,6	46,1				
Subventions sur les produits	37,0	36,4	37,9	36,8	36,6	36,6	35,0	34,1				
produits végétaux	0,1	0,1	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5				
produits animaux	36,9	36,3	37,3	36,5	36,2	36,2	34,5	33,7				
89 - Yonne	unité : millions d'euros courants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
	Productions végétales	624,7	688,3	735,9	504,1	743,5	908,0	694,7	718,8			
	dont blé tendre	147,5	108,7	137,6	68,9	115,3	145,8	141,4	107,0			
	maïs	9,9	12,1	7,2	6,1	12,0	12,4	8,6	8,8			
	orge	69,7	68,9	81,4	45,3	68,2	81,1	79,9	48,7			
	oléagineux	72,9	88,3	84,6	65,2	74,9	74,7	30,6	49,7			
	protéagineux	5,6	5,0	5,4	2,6	6,3	6,9	9,0	5,8			
	vins AOC	224,9	314,7	317,1	225,5	347,1	485,9	306,9	386,0			
	Productions animales	156,1	157,2	149,9	142,1	145,2	149,1	147,7	153,8		Paiement unique	84,3
	dont gros bovins, veaux	46,4	45,4	47,2	46,6	43,1	45,7	45,5	46,5		ICHN	3,6
	ovins, caprins	4,3	3,9	3,8	3,7	3,5	3,9	3,9	4,0		Aides agro-env.	11,4
	porcins	19,6	19,0	17,7	16,9	18,6	17,9	21,3	23,6		Calamités	1,0
	volailles et œufs	39,9	39,6	38,3	36,8	38,8	39,9	35,7	37,9			
lait de vache	38,5	42,8	36,6	31,7	34,9	35,4	34,6	34,9				
Subventions sur les produits	6,2	6,3	7,0	6,6	6,4	6,4	8,1	8,3				
produits végétaux	1,4	1,5	1,9	1,6	1,5	1,5	3,2	3,4				
produits animaux	4,8	4,7	5,1	5,0	4,9	4,9	4,9	4,8				
90 - Territoire-de-Belfort	unité : millions d'euros courants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
	Productions végétales	13,2	13,0	23,2	21,3	21,3	20,6	23,9	24,2			
	dont blé tendre	2,5	2,6	2,8	1,7	3,0	2,8	3,4	3,6			
	maïs	3,2	2,6	1,7	2,2	2,8	2,5	1,9	1,2			
	orge	0,5	0,6	0,7	0,3	0,6	0,7	0,6	0,6			
	oléagineux	0,9	1,0	1,1	1,0	1,3	1,2	1,1	1,4			
	protéagineux											
	vins AOC											
	Productions animales	18,9	20,1	19,6	17,5	17,3	18,3	18,5	19,7		Paiement unique	4,0
	dont gros bovins, veaux	5,9	5,8	6,0	5,7	4,7	5,5	5,3	5,3		ICHN	1,0
	ovins, caprins	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2		Aides agro-env.	0,4
	porcins	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6		Calamités	0,0
	volailles et œufs	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,1			
lait de vache	10,8	12,1	11,4	9,8	10,4	10,7	11,1	12,0				
Subventions sur les produits	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6				
produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
produits animaux	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6				

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 12 - Le compte de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

unité : millions d'euros courants	2019	2020	2020/2019	2020/moy*
Productions végétales (hors subventions)	3 059,3	3 187,1	+ 4,2	- 5,6
dont céréales	742,1	604,5	- 18,5	- 14,8
oléoprotéagineux	180,5	186,1	+ 3,1	- 24,3
plantes fourragères	505,0	490,0	- 3,0	+ 1,5
pommes de terre	23,0	23,0	- 0,3	+ 18,2
vins AOC	1 451,5	1 724,9	+ 18,8	- 1,6
Productions animales (hors subventions)	1 851,4	1 888,8	+ 2,0	+ 4,3
dont gros bovins, veaux	796,4	814,4	+ 2,3	+ 1,1
ovins, caprins	38,2	38,7	+ 1,5	+ 0,5
porcins	69,1	73,1	+ 5,9	+ 17,9
volailles et œufs	125,6	134,6	+ 7,1	+ 15,1
lait et produits laitiers de vache	760,8	765,2	+ 0,6	+ 5,0
Production de services	207,6	201,6	- 2,9	- 0,4
Production totale au prix du marché	5 118,3	5 277,4	+ 3,1	- 2,0
Subventions sur les produits	89,9	89,2	- 0,8	- 0,5
dont produits végétaux	7,1	7,8	+ 9,6	+ 37,8
produits animaux	82,8	81,4	- 1,8	- 3,1
Production totale au prix de base	5 208,3	5 366,6	+ 3,0	- 2,0
Consommations intermédiaires	3 137,3	3 084,7	- 1,7	- 3,4
dont semences et plants	173,1	183,7	+ 6,2	+ 23,7
produits pétroliers	139,9	111,4	- 20,4	- 32,0
engrais et amendements	290,0	257,2	- 11,3	- 11,4
produits de protection des cultures	211,0	206,5	- 2,1	- 5,0
aliments pour animaux	1 147,8	1 148,2	+ 0,0	+ 3,7
Valeur ajoutée brute	2 071,0	2 281,9	+ 10,2	- 0,1
Subventions d'exploitation	760,5	733,6	- 3,5	- 0,9
dont paiement unique	494,5	485,8	- 1,8	- 1,4
ICHN	121,8	120,7	- 0,9	+ 2,2
aides agro-environnementales	45,3	44,5	- 1,7	+ 11,9
calamités agricoles	38,4	41,4	+ 7,9	+ 44,4
Charges d'exploitation	1 839,0	1 825,9	- 0,7	+ 0,1
salaires et cotisations sociales	463,7	478,1	+ 3,1	+ 6,6
impôts fonciers et autres impôts	92,9	87,7	- 5,6	- 6,2
intérêts	76,4	73,6	- 3,8	- 10,5
charges locatives nettes	260,8	266,9	+ 2,3	+ 3,6
consommation de capital fixe	945,2	919,7	- 2,7	- 2,4
Revenu net d'entreprise agricole (RNEA)	992,4	1 189,6	+ 19,9	- 0,9
RNEA par actif non salarié (milliers d'euros)	34,5	42,1	+ 22,1	+ 3,2

* moy : moyenne triennale (2019, 2018 et 2017)

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Méthodologie

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national.

Définitions

- La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.
- Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)
- La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.
- Le **revenu brut d'entreprise agricole** correspond à la valeur ajoutée brute à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et soustraient les salaires et cotisations sociales, les impôts, les intérêts et les charges locatives
- Le **revenu net d'entreprise agricole (RNEA)** est diminué de la consommation de capital fixe (usure et obsolescence du capital)

Précisions

La récolte de vins est valorisée au prix moyen de la campagne tous millésimes confondus. Pour les productions animales, l'évaluation porte sur les ventes d'animaux finis et le solde entre les entrées et les sorties d'animaux maigres et reproducteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

- INSEE Première n° 1868 - juillet 2021 : Le compte provisoire de l'agriculture pour 2020
- Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- Site Internet : www.draaf.bourgogne-franche-comte.gouv.fr, rubrique Analyse Statistique
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté Etudes n°22 - mars 2021 : Campagne grandes cultures 2019/2020
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté Conjoncture n°18 - février 2021 : Conjoncture agricole de février 2020(Bilan 2020)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Laurent Barralis
Composition : Françoise Boudon
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2021